

**Compte rendu du Conseil Municipal
de St FRÉZAL DE VENTALON 27 juillet 2015 – 17 h 30**

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2^e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjointe
Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON
MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absents: Jacques HUGON, Isabelle DUQUENNE

Procuration : Jacques HUGON à Alain VENTURA

Secrétaire de séance : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Lecture est faite de l'ordre du jour.

• **Fusion de communautés de communes..., de communes ?**

Présence de M. Camille LECAT, maire de SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT.

Le maire informe le conseil que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) a été adoptée au Sénat et à l'assemblée nationale le 16 juillet dernier.

Cette loi prévoit en 2017 la fusion des communautés de communes rurales à un minimum de 5000 habitants et le transfert des compétences *eau et assainissement* des communes à ces E.P.C.I à compter du 1^{er} janvier 2020.

A cela, la loi du 16 mars dernier relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle incite les communes à se regrouper en une seule commune.

Si la commune nouvelle est créée avant le 1^{er} janvier 2016, celle-ci bénéficiera d'une exonération de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat pendant trois ans.

Pour la commune de St Frézal, la contribution au redressement des finances publiques est de 5000.00 € par an soit une baisse de la D.G.F. de 15 000.00 sur 3 ans.

MM. les maires, Camille LECAT et Alain VENTURA, informent le conseil de la proposition du maire de VIALAS, Michel REYDON, de fusionner les 3 communes – St Frézal de Ventalon, St Andéol de Clerguemort et Vialas – en une seule.

Camille LECAT informe le conseil des échanges tenus à ce propos lors du conseil municipal de St Andéol du 25 juillet dernier : après débats, le conseil de St Andéol propose une rencontre entre élus de St Frézal et de Vialas afin d'échanger sur cette idée.

Les élus débattent sur cette idée de regroupement, notamment sur :

- Pourquoi se regrouper.
- Les modalités de création et d'organisation de la commune nouvelle.
- Le choix des communes avec qui se regrouper : le regroupement avec St Andéol de Clerguemort peut s'entendre (proximité géographique, école, personnel communal...) mais quelle est la logique qui sous-tend un regroupement avec Vialas ?
A compter du 1^{er} janvier 2016, Vialas fera en principe partie de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère et la nouvelle équipe municipale a une sensibilité semblable à celle de St Frézal et de St Andéol,
- La fusion des communautés de communes à 5000 habitants en 2017 incite également les communes à se réunir pour une meilleure représentativité au sein de ces nouvelles instances.
Dans ce cas, certains élus se demandent pourquoi ne pas fusionner avec des communes de la Vallée Longue (St Privat, St Hilaire, St Michel) ou de St Maurice de Ventalon ?
- La question de l'identité et de l'attachement à la Commune.
- L'éventuelle tenue d'un référendum auprès des habitants.
- Doit-on se dépêcher de fusionner pour éviter une baisse de dotation, au risque de mal préparer cette fusion ? Doit-on fusionner seulement avec Saint Andéol dans un premier temps ?

Le conseil se pose nombreuses questions et, afin d'aller plus loin dans la réflexion, souhaite obtenir plus d'informations concrètes sur les modalités de mise en œuvre des communes nouvelles ainsi que sur la situation globale des deux communes (démographie, emploi, fiscalité, finances ...).

Le conseil accepte de participer à une première rencontre entre élus de Saint Andéol et de Vialas.

Départ à 18h45 de Camille Lecat

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2015.**

- **Lancement du Plan Local d'Urbanisme :** la commune de St Frézal doit lancer l'élaboration de son P.L.U avant la fin de l'année sous peine de caducité du P.O.S.

La commune de Vialas doit également élaborer son P.L.U. ; aussi, dans une logique de réduction des coûts, les maires des deux communes proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La commune de Vialas sera coordinateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation de marché, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve la proposition de constitution du groupement de commandes avec la commune de Vialas et autorise le maire à signer l'ensemble des documents permettant de mener à bien l'objet susmentionné.

Un groupe de travail d'élus de St Frézal se réunit mercredi prochain afin de finaliser la partie St Frézal du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (C.C.T.P.), document faisant partie du Dossier de Consultation aux Entreprises.

- **Mise à disposition de terrain communal à l'Ayrolle à la communauté de communes**

Le maire rappelle au conseil le projet de création d'un atelier au hameau de l'Ayrolle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Il rappelle également que le préalable au projet consiste en la viabilisation du terrain par la commune.

Afin de mener à bien ce projet, le maire propose au conseil de mettre à disposition ce terrain cadastré B n°372 d'une contenance de 12 a 00 ca sis hameau de l'Ayrolle à la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet d'atelier susmentionné et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition avec la C.C.C.M.L.

- **Centre de secours du Collet de Dèze :** Le maire informe le conseil de la réunion du 10 juillet dernier en mairie du Collet de Dèze ayant pour objet le surcoût financier d'un montant de 87 803.95 € du projet du nouveau centre de secours.

Ce surcoût risque d'être supporté par les communes : 50 % à la charge du Collet de Dèze et 50 % par les autres communes.

Le fonds de concours initial d'un montant de 21 858.54 € de la commune de Saint Frézal de Ventalon augmenterait ainsi de 25.86 %, soit une augmentation de 5 652.62 €.

La commune du Collet de Dèze a sollicité auprès du S.D.I.S. et du Conseil Départemental de la Lozère une augmentation de la participation financière afin de réduire le montant du fonds de concours des communes.

La commune du Collet de Dèze doit engager des dépenses supplémentaires et demande aux communes de confirmer leur participation financière à ce surcoût dans l'hypothèse où le S.D.I.S. et le Conseil Départemental n'y participeraient pas.

Après en avoir délibéré, le conseil affirme son attachement à l'aboutissement de ce projet mais réserve toutefois son engagement en fonction de la participation supplémentaire du S.D.I.S. et du Conseil Départemental.

- **Délibération modificative n°2 budget A.E.P.**

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063 : fournitures entretien	50.00 €	
D 673 : titres annulés		50.00 €

Approuvé à l'unanimité.

- **C.C.A.S.**

L'association désormais dissoute "Les Amis de St Frézal" s'occupait de la fête d'été + repas des anciens, etc. L'argent qui restait a été transmis au CCAS qui pourrait accepter qu'en son sein on crée un Comité des Fêtes dont le C. M. pourrait être partie prenante.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCAS.

- **Remplacement de personnel communal**

Une commission ressources humaines (Alain Ventura, Jacques Hugon, Muriel de Gaudemont-Landais, Marie-Christine Lieber, Anne-Marie Didier) s'est réunie afin d'étudier l'ensemble des candidatures pour les deux postes à pourvoir – agent technique communal et aide maternelle pour l'école primaire.

Préalablement, la commission a défini une grille de sélection composée de critères objectifs (diplômes, compétences professionnelles et personnelles, caractéristiques personnelles, éligibilité contrat CAE).

- 19 candidats ont répondu à l'offre d'emploi d'aide maternelle : la commission a retenu la candidature de Mme Anne-Christine COURCOL.
- 21 candidats ont répondu à l'offre d'emploi d'agent technique communal : la commission a retenu la candidature de M. Mickaël GUITTARD.

- **Points sur travaux**

- Programme voirie 2015 :

Dans le cadre du programme départemental voirie 2015, des réfections de voiries sur les voies communales de Leyris, des Espérelles, de Vimbouches et de Cheyviel vont être réalisées :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant des travaux TTC	34 001.33 €
Subvention du Département	14 193.95 €
Participation de la commune	19 807.38 €

- Terres du Salson :

Le maire informe de l'acquisition par la SAFER des terres agricoles du SALSON (origine COLOMBAT) avec rétrocession (temps de stockage de 5 ans maximum) à M. Guilhem ROUSSEL et Mme Julia HUGUES.

Le maire informe le conseil de la demande de Guilhem Roussel et Julia Hugues de mise à disposition de la parcelle communale A 929 sise à LAS GOUTTES d'une contenance de 4ha32a74ca.

A l'unanimité, le conseil donne son accord et autorise le maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage pour la parcelle susmentionnée avec les demandeurs.

- Divagation d'animaux domestiques : Il est rappelé qu'un arrêté communal a été pris le 29 juin dernier afin d'interdire la divagation d'animaux domestiques et/ou animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Cet arrêté a été remis en mains propres à un exploitant agricole propriétaire d'un troupeau d'ovins. Malgré cet avertissement, ce troupeau continue de divaguer et crée des dégâts sur la commune (propriétés privées et communales).

Le conseil échange sur la position à adopter face à cette situation ; les conseillers sont partagés entre un dépôt de plainte immédiat auprès de la gendarmerie ou un dépôt de plainte après envoi d'un courrier en R.A.R. à l'intéressé.

À 8 voix et 2 abstentions, le conseil décide d'adresser un courrier en R.A.R. ordonnant au propriétaire du troupeau d'ovins de mettre un terme à la divagation de son troupeau dans un délai de 8 jours à réception du courrier. Passé ce délai, si la situation n'est pas régularisée, le conseil municipal autorise le maire à déposer plainte devant la gendarmerie pour non-respect d'un arrêté municipal interdisant la divagation d'animaux.

- Fonds de solidarité suite aux intempéries de l'automne 2014

La mairie a reçu les arrêtés attributifs de subventions de l'Etat, du Conseil Régional L-R et du Conseil Départemental de la Lozère suite aux intempéries d'automne dernier ; le plan de financement est le suivant :

	Taux d'aide	Participation financière HT
ETAT	50 %	24 225.00 €
Conseil Régional L-R	12 %	5 814.00 €
Conseil Départemental Lozère	10 %	4 845.00 €
Total subventions	72 %	34 884.00 €
Autofinancement communal	28 %	13 566.00 €
TOTAL coût travaux HT	100 %	48 450.00 €

De premiers travaux ont été réalisés :

- Réparation hameau du Salson : Une première tranche de travaux de mise en sécurité a été réalisée sur le PR afin que randonneurs et ânes puissent l'emprunter.
Une deuxième tranche de travaux sera réalisée en septembre (mur de soutènement en amont du village, curage fossé et réfection buse, calade début du PR).
- Réparation chemin des Maresques : Le reprofilage du chemin et le curage de la buse ont été effectués par l'entreprise Rouvière ; Céline MATHIEU signale des problèmes de circulation d'eau suite aux travaux réalisés.
- Réfection du passage busé à la Felgeadette

- Contrat territorial : Le maire présente au conseil les projets d'investissements pour lesquels la commune sollicite une participation du Conseil Départemental de la Lozère dans le cadre du contrat territorial 2015-2017.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Aménagement préau école	20 000,00 €	8 000,00 €	2017
Réfection voirie 2016	35 750,00 €	14 300,00 €	2016

Réfection voirie 2017	35 000,00 €	14 000,00 €	2017
Logement social au Géripon	71 460,00 €	10 000,00 €	2015-2016
Aménagement mairie	150 741,36 €	60 296,54 €	2015-2016
Aménagement Pénens Bas : enfouissement réseaux	43 600,00 €	1 591,40 €	2016
Aménagement hameau Pénens Bas : parking Ouest	6 707,60 €	2 683,00 €	2016
Aménagement hameau Pénens Bas : parking Est	13 576,00 €	5 430,00 €	2016
Réhabilitation moulin Salson	53 000,00 €	26 500,00 €	2016-2017
Aménagements hameau Salson	23 989,20 €	8 396,00 €	2015
Alimentation AEP hameau Salson	105 000,00 €	52 500,00 €	2015-2017
AEP : stérilisation eau distribuée	50 000,00 €	25 000,00 €	2016-2017

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les projets inscrits dans le tableau ci-dessus et détaillés dans des fiches projets qui doivent être adressées au Département avant le 28 août 2015.

- Source de Peyre Brune

M. LAUGIER, géologue, préconise la réalisation de menus travaux en régie (personnel communal) pour mieux comprendre le fonctionnement de la source.

Le maire a effectué deux demandes d'autorisation de travaux auprès du P.N.C. et de la D.D.T. et demandera également autorisation auprès du propriétaire, le Groupement Forestier.

- La commission Sentiers s'est réunie le 29 juin dernier et a travaillé sur un outil répertoriant l'ensemble des chemins communaux, les remises en état nécessaires (ex : mur écroulé, coulée de boue..), la localisation GPS.

Marc Gourdon informe de l'existence d'une journée des chemins (sensibilisation du public, chantiers collectifs bénévoles d'entretien et/ou de réhabilitation des sentiers)

Fin de la séance : 21 h 00